FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Vuba Catalyst

Cette fiche de données de sécurité contient des informations concernant les risques potentiels pour les personnes impliquées dans la manipulation, le transport et le travail avec le matériel, ainsi que la description des risques potentiels pour le consommateur et l'environnement. Ces informations doivent être mises à la disposition des personnes susceptibles d'entrer en contact avec le matériau ou responsables de son utilisation. Cette fiche de données de sécurité est rédigée conformément au format décrit dans le règlement REACH (CE) n° 1907/2006 et les règlements REACH du Royaume-Uni SI 2019/758.

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1 Identificateur de produit
Accelerex

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Resin Bound Catalyst
Aucune utilisation déconseillée. Utiliser uniquement selon les instructions.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
1.4 Vuba Building Products Limited
Units B2, B3 et B4 Grovehill Industrial Estate,
Beverley, HU17 0LF

Tél. : 01482 778897
E mail: sales@vubagroup.com
Site web : www.vubaresinproducts.com

1.5 Numéro d'appel d'urgence

En cas d'urgence Tél. 01482 778897 (09:00-17:00, lundi-vendredi)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et le règlement CLP (UE) n° 1272/2008, tel qu'amendé pour la Grande-Bretagne

Muta. 2 H341
Repr. 1B H360FD
Sens. cut. 1 H317
STOT SE 2 H371 (système immunitaire)
STOT RE 2 H373 (système immunitaire)

2.2 Eléments d'étiquetage



Danger
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H360FD Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée
H371 Peut provoquer des dommages aux organes (système immunitaire)
H373 Peut provoquer des dommages aux organes (système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection oculaire.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P405 Garder sous clé.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/nationale

Réservé aux utilisateurs professionnels

Contient du dilaurate de dibutylétain

2.3 Autres dangers
Durcit lors du mélange avec le composant B du produit. Lire attentivement les instructions avant utilisation Ne contient aucun composant connu pour être PBT ou vPvB ou ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

SECTION 3 : Composition

3.1 Substances
Non applicable – le produit est un mélange

3.2 Mélanges

Nom	EC/CAS	Concentration	**Classification**
Dilaurate de dibutylétain	201-039-8 77-58-7	1-5% m/m	Muta. 2 H341 STOT RE 1 H372 (système immunitaire) Repr. 1B H360FD Sens. cut. 1 H317 Irritation oculaire 2 H319 STOT SE 1 H370 (thymus) Aquatique Aigu 1 H400 M=1

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours
CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer abondamment avec de l'eau et consulter un médecin en cas de signes persistants d'inconfort.
INHALATION : Éloigner de l'exposition. Si la respiration devient difficile, appeler un médecin.
CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin en cas d'irritation.
INGESTION : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin en cas de signes d'inconfort.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Peut provoquer une allergie cutanée. Une exposition prolongée et répétée peut affecter le système immunitaire.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Traitement symptomatique selon les besoins

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Aucune réaction connue avec les matériaux d'extinction. Utiliser un extincteur adapté aux conditions environnantes.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
La combustion produira des fumées nocives.

5.3 Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome à pression positive, si nécessaire.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel non essentiel. Assurer une ventilation adéquate. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas d'exposition probable aux vapeurs/aérosols. Utiliser une protection oculaire (lunettes recommandées) et des gants adaptés aux liquides résineux, comme le néoprène.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher l'entrée dans les égouts et les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le liquide avec du sable, de la terre ou tout autre matériau absorbant approprié. Recueillir dans un conteneur étiqueté approprié pour l'élimination. Laver soigneusement la zone de déversement avec de l'eau et un détergent pour éliminer les résidus. Empêchez les eaux de lavage de pénétrer dans les cours d'eau.

6.4 Références à d'autres sections

Voir les sections 8 et 13 pour plus de conseils.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans son récipient d'origine étiqueté, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Ne pas stocker à proximité d'aliments ou de réserves d'eau. Garder sous clé et hors de portée des enfants et des animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune précaution particulière. Utiliser uniquement comme indiqué sur l'étiquette.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Nom	Valeur limite d'exposition à long terme (valeur de référence VME sur 8 heures)	Valeur limite d'exposition à court terme (valeur de référence sur 15 minutes)	Remarques, Source
Composés organiques de l'étain	0,1 mg/m^3	0,2 mg/m^3	Sk EH40, 2020

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques : Généralement, aucun requis pour une manipulation en extérieur. Assurer un bon niveau de ventilation avec au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure en cas de manipulation à l'intérieur.

Protection respiratoire : Généralement, aucun requis sauf si le taux de ventilation ne peut être atteint.

Protection des mains : En cas de contact, porter des gants adaptés aux liquides de résine polyuréthane, tels que des gants en néoprène.

Protection des yeux : Lunettes de protection bien ajustées recommandées.

Protection de la peau : Combinaisons.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Empêcher l'entrée dans les égouts et les cours d'eau.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) État physique :	Liquide
b) Couleur :	Ambré
c) Odeur :	Légère
d) Point de fusion :	Données non disponibles
e) Point d'ébullition :	Données non disponibles
f) Inflammabilité :	Non applicable, le produit est un liquide
g) Limites d'explosivité :	Données non disponibles
h) Point d'éclair :	127°C (DIN EN ISO 2719)
i) Température d'auto-inflammabilité :	> 300°C
j) Température de décomposition :	Données non disponibles
k) pH :	Non applicable
l) Viscosité :	3000 - 4000 mPa·s à 23°C (DIN EN ISO 3219/A.3)
m) Solubilité :	Données non disponibles
n) Coefficient de partage (log K_{OW}):	Données non disponibles
o) Pression de vapeur :	Données non disponibles
p) Densité et/ou densité relative :	1,01 g/ml à 20°C, DIN EN ISO 2811
q) Densité de vapeur relative :	Données non disponibles
r) Caractéristiques des particules	Non applicable, le produit est un liquide

9.2 Autres informations
Aucune

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Aucun danger de réactivité connu, mais réagit avec des agents de durcissement et certains catalyseurs pour se transformer en forme solide.

10.2 Stabilité chimique
Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Aucune réaction attendue.

10.4 Conditions à éviter
Éviter l'exposition à des températures élevées et au gel.

10.5 Matières incompatibles
Éviter le contact avec des oxydants forts, des acides et des bases.

10.6 Produits de décomposition dangereux
Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Ce produit n'a pas été testé. Les jugements sur la toxicité attendue de ce produit ont été établis en fonction

de l'évaluation de ses principaux composants.

(a) toxicité aiguë	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
(b) corrosion/irritation cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
(d) sensibilisation respiratoire/cutanée	Sur la base des données disponibles, le mélange est classé comme sensibilisant. Dilaurate de dibutylétain : cobayes, sensibilisant
(e) mutagénicité sur les cellules germinales	Sur la base des données disponibles, le mélange est classé comme mutagène présumé. Le dilaurate de dibutylétain est classé comme mutagène présumé à l'annexe VI du règlement CLP.
(f) cancérogénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
(g) toxicité pour la reproduction	Sur la base des données disponibles, le mélange est classé comme toxique pour la reproduction. Le dilaurate de dibutylétain est classé comme toxique pour la reproduction à l'annexe VI du règlement CLP.
(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique	Sur la base des données disponibles, le mélange est classé comme toxique pour certains organes cibles. Il a été démontré que les composés de dibutylétain ont un effet néfaste sur le thymus lors d'études sur des animaux.
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée	Sur la base des données disponibles, le mélange est classé comme toxique pour certains organes cibles. Il a été démontré que les composés de dibutylétain ont un effet néfaste sur le thymus lors d'études sur des animaux.
(j) danger par aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers
Aucune information supplémentaire.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité
Aucun danger pour les organismes aquatiques n'est attendu.

12.2 Persistance et dégradabilité
Bien que les composants principaux ne soient pas considérés comme rapidement biodégradables, aucun composant n'est persistant dans l'environnement.

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Aucun des composants n'est considéré comme bioaccumulable.

12.4 Mobilité dans le sol
La mobilité dans le sol est estimée faible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
Aucun des composants n'est connu pour être PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun des composants n'est connu pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes
Aucun connu.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Récupérer et recycler le produit non utilisé si possible. Si la récupération et le recyclage ne sont pas possibles, incinérer ou éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Ne sont pas considérées comme des marchandises dangereuses pour le transport.

	ADR	IMDG	OACI
14.1 Numéro ONU	AUCUN	AUCUN	AUCUN
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AUCUN	AUCUN	AUCUN
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	AUCUN	AUCUN	AUCUN
14.4 Groupe d'emballage	AUCUN	AUCUN	AUCUN
14.5 Dangers pour l'environnement	AUCUN	AUCUN	AUCUN
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	AUCUN	AUCUN	AUCUN
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable	Non applicable	Non applicable

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Tous les composants sont répertoriés comme substances existantes en Europe
Tous les composants sont considérés comme conformes à REACH

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce produit.

SECTION 16 : Autres informations

Informations sur la révision :
Il s'agit d'une nouvelle FDS

Liste des abréviations utilisées dans cette FDS :
CAS Chemical Abstracts Service
CLP Classification, Labelling and Packaging Regulation (Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage) (CE) n° 1272/2008
CE Communauté/Commission européenne
PBT Persistent, Bioaccumulative and Toxic (Persistant, Bioaccumulable et Toxique)
REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals Regulation (Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques) (CE) n° 1907/2006
vPvB very Persistent, very Bioaccumulative (très persistant, très bioaccumulable)

Références :
Source : Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

Méthode utilisée pour la classification des mélanges:
Approches basées sur les ingrédients

Phrases H utilisées dans la section 3
H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée
H319 Provoque une sévère irritation des yeux
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H360FD Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H371 Peut provoquer des dommages aux organes
H373 Peut provoquer des dommages aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

Exigences de formation pour les travailleurs
Aucune exigence de formation spéciale